

Tableau de bord - Suivi de la phase d'admission Parcoursup 2023

Chiffres du 08/07/23

	Lycéens (scolarisés en France ou dans un établissement français à l'étranger)	Etudiants en demande de réorientation (scolarisés en France)	Candidats scolarisés à l'étranger (lycéens ou étudiants de nationalité française, d'un autre pays de l'Union européenne ou d'un pays hors de l'Union européenne)
Nombre de candidats	629 464	163 255	34 552
Candidats ayant reçu une ou plusieurs propositions d'admission	570 107	131 864	14 869
Candidats ayant quitté la plateforme avant de recevoir une proposition d'admission	23 179	6 917	2 688
Candidats ayant saisi la CAES *	3 962	391	30

Le tableau de bord Parcoursup est actualisé quotidiennement et automatiquement.

Il permet de suivre l'évolution de la situation des candidats suivants qui ont au moins confirmé un vœu sur Parcoursup. Il sera publié pour la période du 1er juin au 8 juillet 2023. Les données sont détaillées selon trois groupes de candidats :

- les lycéens en terminale scolarisés en France ou préparant le baccalauréat français dans un lycée français à l'étranger ;
- les étudiants en réorientation ou en remise à niveau scolarisés en France ;
- les candidats (lycéens ou étudiants de nationalité française, d'un autre pays de l'Union européenne ou d'un pays hors de l'Union européenne) scolarisés à l'étranger en dehors des établissements français. Parmi ces 34.552 lycéens et étudiants scolarisés à l'étranger hors réseau AEFÉ, les candidats non-européens représentent près de 79 %, les candidats européens (hors nationalité française) 7 % et les lycéens et étudiants français près de 14 %.

Pour rappel : les candidats non-européens scolarisés à l'étranger (hors lycée français à l'étranger) font leurs demandes de licence via la procédure Campus France. Ils utilisent la procédure Parcoursup uniquement pour candidater dans des formations sélectives (classes prépas, STS, écoles...).

Ce tableau de bord ne fait pas état de la situation des candidats en « reprise d'études » dont l'accompagnement est prévu en lien avec le Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion ainsi que les partenaires de la formation professionnelle associés dans le cadre du module Parcours+ afin, le cas échéant, de leur proposer des formations et des services adaptés à leur profil et à leur projet.

* Les candidats ayant saisi la CAES sont ceux qui, après avoir été contactés individuellement par téléphone et mail par les services de Parcoursup, ont confirmé leur souhait de s'inscrire dans l'une des formations présentes sur Parcoursup à la rentrée et ont demandé à bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement a commencé et se poursuivra jusqu'à la fin de la procédure. Il est assuré par le recteur de chaque académie, en lien avec les représentants de l'enseignement secondaire, supérieur, des CROUS et les partenaires territoriaux du rectorat en charge de l'orientation et de l'insertion.